

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/98

12 décembre 1996

(96-5279)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

SAINTE-LUCIE

Déclaration de S.E. M. l'Ambassadeur Edwin Laurent Représentant permanent auprès de l'OMC

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement le gouvernement de Singapour pour l'excellente organisation de cette importante Conférence, pour la gentillesse de son accueil et pour les efforts qu'il a déployés afin d'offrir un cadre propice à nos délibérations.

Le gouvernement de Sainte-Lucie est conscient du caractère dynamique de l'environnement mondial, environnement qui subit des changements rapides et souvent imprévisibles. Parmi les événements les plus importants qui ont affecté l'économie internationale vers le milieu des années 90 figurent la conclusion des longues négociations du Cycle d'Uruguay et la création de l'Organisation mondiale du commerce qui a pour mandat de surveiller l'application des divers accords conclus au cours du Cycle d'Uruguay.

Cela ne fait pas trois ans que nous nous sommes réunis à Marrakech en avril 1994 pour signer l'Accord qui a donné naissance à l'OMC. C'était là un événement capital car il s'agissait de l'accord commercial le plus vaste, le plus complet et le plus important jamais signé qui jetait des bases nouvelles pour le système commercial mondial. La signature de cet accord a suscité une grande joie et a surtout fait naître l'espoir qu'un système multilatéral renforcé et fondé sur des règles améliorerait le niveau de vie de la population mondiale. Le temps écoulé depuis la Conférence de Marrakech nous permet d'évaluer la mesure dans laquelle ces changements se sont traduits par une amélioration véritable des perspectives qui s'ouvrent à nos pays ou du moins une promesse véritable d'amélioration.

Sainte-Lucie est devenue Membre de l'OMC lors de sa création le 1er janvier 1995, marquant ainsi son désir de faire partie du système commercial mondial établi par l'Accord de Marrakech. En signant cet accord, Sainte-Lucie a présenté des offres relatives aux marchandises et aux services.

Une évaluation objective du processus lancé par l'OMC nous amène malheureusement à conclure que de nombreux pays pauvres n'ont pas encore constaté la moindre amélioration de leur situation depuis l'entrée en activité de l'OMC. Comme toutes les parties contractantes, ils ont eux aussi fait des concessions et imposé à leurs jeunes économies des engagements rigides et des fardeaux bien supérieurs à ce qu'elles pouvaient supporter, mais sans obtenir de compensations ou de réciprocité pour le prix élevé qu'ils ont payé.

La marginalisation de ces pays et leur exclusion des avantages tant vantés de la globalisation deviennent de plus en plus apparentes tandis que se manifeste un désir sincère de remédier à leurs problèmes.

Mon gouvernement a deux préoccupations:

Premièrement, certains pays, qui ne sont pas officiellement classés parmi les moins avancés, sont tout aussi désavantagés d'un point de vue structurel et ne peuvent pas être compétitifs à l'échelle mondiale du fait de leur petite taille et de leur insularité, de la fragilité, de la vulnérabilité et de l'ouverture de leur économie, de leur dépendance à l'égard d'un seul produit de base exportable, etc. Situés dans cette "zone grise", ils sont eux aussi dépourvus de la capacité économique et institutionnelle qui leur permettrait de bénéficier des avantages de la libéralisation. Il faut donc leur accorder à eux aussi une attention particulière si l'on veut éviter qu'ils ne se marginalisent encore davantage.

Deuxièmement, étant donné que leur incapacité à être concurrentiels a des causes économiques, il faut, si l'on veut véritablement régler le problème, prendre des mesures concrètes pour surmonter ou compenser les handicaps de ces groupes défavorisés.

Sainte-Lucie a déjà présenté certaines de ses notifications. Reconnaissant que le respect des prescriptions en matière de notification est vital pour que le système de l'OMC soit crédible et transparent, le gouvernement de Sainte-Lucie s'efforcera d'obtenir l'adoption de mesures spéciales et l'octroi d'une assistance technique pour pouvoir participer davantage au processus de libéralisation engagé par l'OMC et profiter davantage des possibilités qu'il offre. Il faut féliciter le Secrétariat de l'OMC des efforts qu'il fait pour simplifier les formulaires de notification.

Le fait que nous ne puissions pas maintenir une présence régulière à Genève témoigne là encore de notre manque de ressources. Nous sommes conscients des avantages qu'il y a à participer activement, de manière presque journalière, aux travaux de l'OMC. Nous nous penchons toutefois sur la question d'un renforcement de notre représentation à Genève. L'examen par l'OMC de son programme de travail doit se poursuivre cependant.

Une assistance technique et d'autres mesures de ce type sont indispensables pour aider les pays les moins avancés ainsi que les petites économies vulnérables telles que celles de Sainte-Lucie. Pour améliorer leur sort il faut absolument prendre des mesures commerciales spéciales à leur égard. Les bonnes intentions louables, et sans aucun doute sincères, de nombreux pays ne serviront à quelque chose que si elles s'accompagnent de politiques et de pratiques commerciales favorables. C'est là le vrai défi auquel est confrontée l'OMC.

Permettez-moi de citer un exemple concret qui concerne mon pays, à savoir la campagne menée actuellement contre les arrangements préférentiels, symbolisés par la Convention de Lomé, qui permettent à plusieurs pays d'Afrique et des Caraïbes de vendre leurs bananes sur leur seul marché, celui de l'Union européenne. Comment concilier ces attaques avec l'intention proclamée d'accroître la participation de mon pays au commerce mondial, car si ces attaques étaient couronnées de succès, elles auraient pour conséquence de nous exclure de notre seul marché d'exportation. L'attachement déclaré à la noble cause qui consiste à aider les pays désavantagés doit être concrétisé par des actes et se traduire par des mesures de politique commerciale. Pour nous, il en va de la crédibilité même du système commercial.

Sainte-Lucie participe à plusieurs accords régionaux et internationaux qui complètent les règles de l'OMC. Pour participer au processus de libéralisation mondiale, la CARICOM (et Sainte-Lucie en tant que membre de la CARICOM) procède à une réduction progressive des droits de douane applicables aux importations extrarégionales.

Sainte-Lucie a signé l'Accord portant création de l'Association des Etats des Caraïbes en 1995. Cet accord prévoit une libéralisation des échanges et des objectifs de coopération.

Nous avons noté les tentatives visant à soumettre de nouvelles questions à l'examen de la Conférence ministérielle. Il faut être prudent et veiller à ce que de telles initiatives ne servent pas à introduire des mesures protectionnistes. Il serait essentiel de procéder à des consultations avec des organisations internationales telles que la CNUCED et l'OIT qui possèdent les compétences nécessaires. Sainte-Lucie et les autres petits pays en développement s'efforceront, dans la limite de leurs possibilités, de participer à ces nouveaux domaines s'ils sont adoptés mais donneront nécessairement la priorité à la mise en oeuvre des accords déjà conclus ainsi qu'à la réalisation du programme de travail de l'OMC.

Au cours de la période de transition prévue pour les petites économies en développement, Sainte-Lucie s'efforcera de bénéficier d'une part équitable des avantages qu'apporte le respect des engagements. C'est dans ce contexte que nous devrions parvenir à une plus grande égalité des chances entre tous les partenaires dans le cadre du libre-échange.

Mon pays, comme de nombreux autres, est déçu par les progrès réalisés jusqu'à présent, mais nous continuons d'espérer que le système ne restera pas basé sur des relations de force mais se fondera sur l'équité et l'égalité des chances.